

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – 2026-2027

PREAMBULE

Gestes et Expression est une association culturelle, association Loi 1901, le siège est situé au Carré des Jalles place de la République 33160 Saint Médard en Jalles, immatriculée sous le n° 32972639200015 (ci-après, « **Gestes et Expression** »). Gestes et Expression propose des cours de danse / expression corporelle / arts plastiques / musique. Sauf accord écrit contraire des parties, les présentes Conditions Générales s'appliquent en toutes ses dispositions à toutes prestations réalisées par Gestes et Expression (ci-après les « **Prestations** ») pour l'élève depuis leur date d'entrée en vigueur. Les présentes conditions générales seront signées (cas d'une inscription sur place ou par courrier décrite aux Articles 1.3 et 1.4.2) ou acceptées électroniquement sans réserve (cas d'une inscription en ligne décrite à l'Article 1.4.1) par l'élève ou par son responsable légal dans le cas où l'élève est mineur (moins de 18 ans) au moment de son inscription à Gestes et Expression. Les présentes Conditions Générales entrent en vigueur au jour de leur signature ou de leur acceptation électronique et s'appliquent jusqu'au terme de l'engagement de l'élève.

ARTICLE 1 : MODALITES D'INSCRIPTION

1.1. DISPOSITIONS GENERALES

Gestes et Expression propose plusieurs formats d'inscription possibles :

- Inscription à l'année : les cours sont dispensés du mois de septembre au mois de juin, hors vacances scolaires et jours fériés.
- Inscription à l'unité : Uniquement pour les stages.

Chaque cours ou stage peut accueillir un nombre de participants prédéfini. Lorsque le nombre d'inscrits atteint ce seuil, une liste d'attente est ouverte.

Par ailleurs, l'association se réserve le droit d'annuler un cours, un stage ou un atelier si le nombre d'inscrits est insuffisant.

1.2. POLITIQUE DE COURS D'ESSAI

Gestes et Expression ne propose pas de cours d'essai à proprement parler. Néanmoins un désistement est possible après la 1^{ère} séance (ou les 2 premières séances pour les enfants entre 3 ans et 5ans).

Si le cours ne convient pas à l'élève, l'élève ou son représentant légal a 4 jours calendaires pour signaler qu'il souhaite se désister de son engagement annuel. Pour cela, la procédure suivante doit être respectée : L'élève doit envoyer sa demande par email, avec comme titre d'email le mot ANNULATION (en lettre capitale). Sans réponse de la part de l'école au bout de 1 semaine, l'élève ou son représentant légal doit appeler l'association au numéro suivant : 05 56 05 55 06 pour confirmer son désistement. Si cette procédure n'a pas été respectée, l'engagement à l'année est réputé confirmé et approuvé par l'élève ou son représentant légal, et le montant total à payer au titre de l'inscription engagée est réputé dû sans recours possible.

1.3. INSCRIPTION SUR PLACE

Les inscriptions sur place sont possibles aux heures d'ouverture du bureau et lors du forum des associations.

Documents à fournir lors de l'inscription :

- Le formulaire d'inscription dûment renseigné
- Le ou les chèques à l'ordre de Gestes et Expression
- Carte Accès + si vous en bénéficiez
- Droit à l'image
- Certificat médical ou questionnaire de santé pour les disciplines de danse et d'expression corporelle
- Acceptation des Conditions générales de ventes

1.4. INSCRIPTIONS A DISTANCE

1.4.1. Inscription en ligne

L'élève peut s'inscrire en ligne. Les inscriptions en ligne aux cours s'effectuent via la plateforme web www.viviarto.com de son partenaire technique Viviarto. Lors de son inscription, le Participant devra obligatoirement créer son compte utilisateur.

Les informations demandées à l'élève lors d'une inscription en ligne sont les mêmes que lors d'une inscription sur place ou par courrier.

1.4.2. Inscription par courrier

Dans le cas où l'élève choisi de s'inscrire par voie postale, son inscription ne sera prise en compte par Gestes et Expression qu'après réception au siège de Gestes et Expression : Carré des Jalles, place de la République 33160 Saint Médard en Jalles.

Les présentes Conditions Générales complétées et signées par l'élève en double exemplaire. L'élève pourra télécharger et imprimer les Conditions Générales depuis le site Internet de Gestes et Expression.

- Le formulaire d'inscription rempli et signé par l'élève. L'élève peut télécharger et imprimer le formulaire d'inscription depuis le site Internet de Gestes et Expression,
- Le chèque, ou dans le cas d'un paiement en plusieurs fois, les chèques correspondant au montant du ou des cours choisis.

Tout dossier incomplet pourra être refusé par Gestes et Expression.

ARTICLE 2 : ABSENCE DE DROIT DE RETRACTION

Toute inscription sur place et par courrier est définitive et irrévocable.

S'agissant des inscriptions effectuées en ligne, le droit de rétractation est exclu, conformément à l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, dans la mesure où les Prestations de Gestes et Expression constituent des prestations « *de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée* » au sens de cette disposition légale.

Aucun remboursement ne pourra intervenir sauf dans les conditions précisées à l'Article 5 (Politique de remboursement) ci-après.

ARTICLE 3 : PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

3.1. TARIFS

TARIF COMMUNE 2026-2027
TARIF EXTERIEUR 2026-2027

		Durée	Adhésion	Atelier/an	Total	Adhésion	Atelier/an	Total
moins 25 ans		1h	15,00	140,00	155,00	15,00	155,00	170,00
		1h15	15,00	170,00	185,00	15,00	195,00	210,00
		1h30	15,00	200,00	215,00	15,00	220,00	235,00
		2h	15,00	245,00	260,00	15,00	270,00	285,00
	1 samedi sur 2	2h	15,00	140,00	155,00	15,00	155,00	170,00
Plus 25 ans		1h	15,00	170,00	185,00	15,00	190,00	205,00
		1h30	15,00	245,00	260,00	15,00	270,00	285,00
		2h	15,00	310,00	325,00	15,00	340,00	355,00

YOGA ENFANT

5- 10 ans	1 samedi sur 2	1h	15,00	105,00	120,00	15,00	115,00	130,00
------------------	----------------	----	-------	--------	--------	-------	--------	--------

LES ATELIERS INSTRUMENTS

Batterie		1h	15,00	280,00	295,00	15,00	310,00	325,00
Guitare classique		1h	15,00	280,00	295,00	15,00	310,00	325,00
Guitare musiques actuelles		1h	15,00	280,00	295,00	15,00	310,00	325,00
Flute à bec		1h	15,00	280,00	295,00	15,00	310,00	325,00
Flute traversière		1h	15,00	280,00	295,00	15,00	310,00	325,00

LES ATELIERS MODERN JAZZ

Atelier Création 1	20 cours/an	2h	15,00	190,00	205,00	15,00	210,00	225,00
Atelier Création 2	10 cours/an	2h	15,00	100,00	115,00	15,00	110,00	125,00
Comédie Musicale	20 cours/an	2h	15,00	190,00	205,00	15,00	210,00	225,00

3.2. PAIEMENT ET MODALITES DE PAIEMENT

3.2.1. Paiement de l'inscription aux Cours annuels

Le montant de l'adhésion à Gestes et Expression doit être payé lors de l'inscription.

Les modalités pour le paiement des cours annuels sont au choix :

- Paiement en une fois avant le 15 octobre
- Paiement en plusieurs fois : possibilité de payer en 2 fois (15 octobre, 15 novembre) ou 3 fois (15 octobre, 15 novembre, 15 décembre). Le paiement en plusieurs fois est obligatoire pour les bénéficiaires Accès +.
- Modes de paiement proposés : Chèques, espèces, Prélèvement SEPA, Carte Bancaire, Virement

3.2.3. Paiement des Stages

Le paiement des stages se fait en une fois lors de l'inscription.

3.2.4. Retard ou défaut de paiement

Tout retard ou défaut de paiement même partiel donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à quatre (4) fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une majoration de vingt pour cent (20 %) des sommes dues par l'élève.

Le tarif de l'inscription sera de plein droit exigible dans son intégralité. Gestes et Expression aura droit de suspendre ses Prestations et notamment interdire l'accès de l'élève au cours jusqu'au complet paiement du tarif de l'inscription par l'élève. Sans préjudice de ce qui précède, Gestes et Expression pourra prononcer la résiliation des Conditions Générales aux torts exclusifs de l'élève.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT COURS / REGLEMENT INTERIEUR

Déroulement des cours :

- Le nombre de séances d'un cours annuel est variable selon les cours.
- Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires ni les jours fériés.
- En cas d'annulation d'un cours du fait de Gestes et Expression un cours de remplacement sera proposé à l'élève.
- Gestes et Expression se réserve le droit de remplacer un professeur en cours d'année si elle le juge nécessaire, sans recours possible pour l'élève.

Règlement intérieur Article 9

Les Adhérents doivent respecter les horaires de leur atelier, dans le cas de leur absence prévenir le professeur ou l'administration. L'inscrit s'engage à être présent à tous les cours. Toute absence doit être préalablement annoncée par email à : gestesetexpression@gmail.com au plus tard 24 heures avant la date des cours. Pour toutes les séances, un total de six (6)

absences justifiées **maximum** est toléré par Saison. Au-delà, **Gestes et Expression** se réserve le droit de résilier l'inscription. Gestes et Expression se réserve le droit de ne plus admettre aux cours les inscrits qui en retarderaient la progression, notamment par défaut de ponctualité et d'assiduité, et ce, sans remboursement de leur inscription.

Les adhérents doivent avoir une tenue adaptée et propre dans le respect d'autrui.

En cas d'attitudes incorrectes, de perturbations d'un atelier ou de dégradations de matériel, un membre du CA interviendra auprès de l'adhérent, des parents ou du tuteur légal. Après rencontre avec celui-ci et récurrence son exclusion sera prononcée.

Les professeurs et les adhérents doivent veiller au bon usage des locaux et du matériel de l'association.

L'association n'est pas responsable des enfants en dehors des heures d'ateliers. Les parents sont tenus de les amener et de venir les chercher dans les salles, en présence des professeurs.

Le bon fonctionnement de l'association repose sur la bonne volonté de tous et le respect de chacun.

ARTICLE 5 : POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Toute inscription est définitive et non remboursable sauf en cas d'incapacité médicale à poursuivre l'activité ou de déménagement. Aucun remboursement ne sera effectué si les conditions suivantes ne sont pas respectées : nous prévenir sous 48h et nous envoyer les justificatifs avant les 15 jours suivant l'interruption des cours. Toute autre demande non justifiée ne sera pas prise en compte.

- Le remboursement de l'inscription (hors cotisation annuelle) pour raison médicale ne pourra se faire que dans les cas suivants : maladie entraînant une incapacité psychique ou physique supérieure à 6 mois. L'élève ou son représentant légal sera tenu de communiquer à nom de votre structure un certificat médical.
- Le remboursement de l'inscription (hors cotisation annuelle) en raison d'un déménagement ne sera pris en compte que si le déménagement est au-delà des limites de la commune. En cas de déménagement, tout trimestre engagé est dû dans son intégralité. En cas de déménagement, prévenir Gestes et Expression dans un délai de 7 jours maximum suivant le déménagement et fournir l'un des justificatifs suivants :
 - Facture d'électricité ou d'accès Internet avec la nouvelle adresse et au nom du responsable légal de l'enfant.
 - Certificat de scolarisation de l'enfant dans la nouvelle école.
 - Facture de cantine ou de centre de loisirs de la nouvelle école de l'enfant.

ARTICLE 6 : ASSURANCES - ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

L'élève s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile et une assurance personnelle pour dommages corporels ou vols couvrant son activité chez Gestes et Expression.

L'élève est tenu de surveiller ses effets personnels lors des cours. Gestes et Expression décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration dans les salles de cours.

ARTICLE 7 : TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Gestes et Expression est amenée à traiter et enregistrer certaines données à caractère personnel concernant l'élève telles que ses nom, prénoms, adresses postale et électronique entre autres (liste non-exhaustive). Ces informations sont indispensables pour le traitement du dossier administratif de l'élève. Elles peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de Gestes et Expression. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, l'élève bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Il a la faculté d'exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant en envoyant sa demande par courrier à l'adresse suivante : Gestes et Expression, Carré des Jalles, Place de la République 33160 Saint Médard en Jalles. L'élève autorise Gestes et Expression à communiquer ses coordonnées uniquement aux autres personnes inscrites au même cours que lui. Gestes et Expression ne commercialise pas à des tiers les données collectées.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

En acceptant les Conditions Générales, l'élève consent recevoir par email ou SMS toute information relative aux conditions de fonctionnement des Prestations auxquelles il s'est inscrit.

L'élève peut à tout moment informer Gestes et Expression de son souhait de ne plus recevoir ces informations par ces canaux en adressant un courrier à Gestes et Expression : Carré des Jalles, Place de la République 33160 Saint Médard en Jalles.

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS DIVERSES

9.1. Droit applicable – Juridiction compétente

Les dispositions des Conditions Générales sont régies et interprétées conformément à la Loi française.

Tout litige pouvant survenir, à l'occasion de la formation, l'interprétation, l'exécution ou de la cessation des Conditions Générales, sera soumis à la compétence des juridictions légalement compétentes.

9.2. Disponibilité des Conditions Générales

Les Conditions Générales sont disponibles sur le site Internet de Gestes et Expression à l'adresse suivante : <http://gestesetexpression.saintmedardasso.fr>. Il peut être téléchargé, enregistré et imprimé par l'élève à tout moment.